

APPEL À CANDIDATURE

28^E ÉDITION DU PARCOURS DE L'ART 2022

◆◆◆ PRÉAMBULE

Le Parcours de l'Art est depuis 1995 un festival d'art contemporain exigeant et néanmoins accessible. L'association est dirigée depuis le 1^{er} janvier 2021 par un nouveau collectif d'avignonnais mêlant des profils créatifs complémentaires dans l'art et la culture.

L'art contemporain - art visuel, numérique, photographique, peinture, sérigraphie, art sonore, urbain, installation, performance... - dans sa diversité et son évolution, est présenté dans les lieux patrimoniaux du territoire avignonnais.

Durant 2 semaines d'exposition, gratuité, liberté de déambulation, ateliers et médiations multiples favorisent un dialogue entre les œuvres, les visiteurs et les lieux du Parcours.

Chaque automne, l'événement invite les publics à s'émerveiller, s'interroger, se laisser surprendre et stimuler par diverses formes d'expression artistique.

Pour sa 28^e édition, le Parcours de l'Art se déploiera encore une fois au-delà des remparts et investira la ville dans sa réalité contemporaine. Nous affirmons plus que jamais notre volonté de nous adresser à tous les publics et tous les acteurs de l'art, en écho à de réels et nécessaires enjeux sociétaux. Résolument tournés vers l'avenir, nous souhaitons que cette 28^e édition ravive les flammes de la curiosité, du partage et de l'émotion !

Plus d'informations sur le Parcours de l'Art [ici](#).

◆◆◆ THÉMATIQUE

- AUCUNE -

Nous avons fait le choix d'un appel à candidature libre sans thématique.

◆◆◆ CALENDRIER

- > Durée du Parcours de l'Art #28 : 16 jours d'exposition du samedi 8 octobre au dimanche 23 octobre 2022 (+ montage et démontage).
- > **Clôture de l'appel à candidature : 1^{er} mars 2022 à minuit.**
- > Comité de sélection : courant du mois de mars 2022.
- > Résultat : 1^{er} avril 2022.

La liste des projets retenus est publique.

◆◆◆ COMITÉ DE SÉLECTION

L'ensemble des demandes sera examiné par un comité de sélection composé par un collège de personnalités qualifiées pour leurs compétences complémentaires dans le domaine des arts. Ils n'auront en aucun cas à justifier leurs choix artistiques.

La répartition des œuvres et la scénographie des différents lieux sont coordonnées par l'association du Parcours de l'Art.

◆◆◆ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- > Proposer des œuvres réalisées par vous ou votre collectif et disponibles du 28 septembre au 26 octobre 2022.
- > Ne pas avoir participé aux Parcours de l'Art #26 et #27 (en 2020 et 2021).

◆◆◆ DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier administratif

- > Remplir la fiche de renseignements. (p. 4).
- > Signature de la charte (p. 3).

Dossier artistique

Toutes les pièces doivent être réunies dans un même document, en format PDF uniquement.

- > Note d'intention de votre démarche artistique dans le cadre de l'appel à candidature.
- > Dossier présentant des photos, vidéos ou documents sonores des œuvres que vous soumettez au Parcours de l'Art.
Le parcours exposera uniquement les œuvres sélectionnées par les commissaires d'exposition, lors du comité de sélection (dossier de sélection faisant foi).
- > Fiche technique pour chaque œuvre présentée.
- > Présentation des artistes impliqués dans le projet : bio et/ou références d'actions, d'expériences, de créations, de publications.

◆◆◆ MODALITÉ DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Envoi dématérialisé uniquement.

Envoi des candidatures à l'adresse candidatures.parcoursdelart@gmail.com jusqu'au **1^{er} mars 2022 minuit.**

◆◆◆ RÉMUNÉRATION DES ARTISTES ET CONDITIONS

- > Chaque artiste recevra 100 euros (TTC) de droits de monstration (d'exposition) ainsi que 100 euros de per diem. Il faudra pour cela que l'artiste fournisse son numéro de siret.
- > Le Parcours de l'Art s'engage à une participation aux frais du transport des œuvres, départ et retour en France métropolitaine.
- > Prise en charge également du voyage des artistes, aller-retour, en France métropolitaine, et hébergement sur place.

CHARTRE ARTISTIQUE DU PARCOURS DE L'ART

28^E ÉDITION 2022

◆◆◆ Pour sa 28^e édition, l'association du Parcours de l'Art s'engage à :

- communiquer sur l'événement par voie d'affichage et large diffusion de flyers ;
- exposer les œuvres dans les meilleures conditions d'exposition possibles : qualités des espaces, régie... ;
- créer des événements festifs et culturels au sein des lieux d'exposition : vernissages, nocturne... ;
- promouvoir le festival d'un point de vue médiatique : presse / radio / TV / internet / réseaux sociaux ;
- valoriser les œuvres et les démarches auprès des publics proches ou éloignés par différents types de médiations ;
- assurer les œuvres pour les dégradations éventuelles durant l'exposition.

◆◆◆ De votre côté, si vous êtes sélectionné.e, vous vous engagez avant le 30 mai 2022 :

Pour les besoins de communication, à nous fournir :

- 4 photos en haute définition (300 DPI), libres de droit de reproduction pendant une année pour la presse et les supports papier + crédits photos ;
- une note d'intention spécifique qui figurera sur le lieu d'exposition ;
- la « fiche jeune public » remplie qui vous sera envoyée et qui figurera sur le lieu d'exposition.

Pour les besoins techniques :

- fournir une fiche technique détaillée, en cas de besoins spécifiques ;
- fournir une liste d'œuvres complète et exhaustive des travaux qui seront exposés durant le Parcours.

Durant l'évènement :

- prévoir les accrochages spécifiques ;
- assurer et terminer l'accrochage de manière autonome, au plus tard vendredi 30 septembre afin que celui-ci soit visible par les médias. L'accrochage se fera en accord et avec le concours de l'équipe du Parcours de l'Art son concours ;
- être présent.e sur votre lieu d'exposition le samedi 01 octobre 2022, jour du lancement prévu du festival ;
- assurer au minimum 1 après-midi sur votre lieu d'exposition, pour l'accueil des publics ;
- participer à la promotion de l'événement en utilisant les supports de communication mis à disposition ;
- autoriser les visiteurs à photographier sans flash vos œuvres pour un usage purement privé ;
- rester disponible en cas de dysfonctionnement technique de vos œuvres ;
- en raison de la pandémie, le Parcours de l'Art s'adaptera aux normes sanitaires éventuelles en vigueur.

Conscients des réalités du milieu artistique et de la diversité des situations de chacun, nous nous tenons à votre disposition pour répondre au mieux à vos besoins (hébergements, spécificités techniques...).

Nom, prénom de l'artiste :

Fait à le

Signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

28^E ÉDITION DU PARCOURS DE L'ART 2022

Nom d'artiste :

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Site Internet :

Compte Facebook :

Compte Instagram :

Tél.

E-mail :

Portable (facultatif) :

Autres collaborateurs artistiques :

.....

.....